

Projet de train Réunion Express

Paré pa paré ? Participez aux décisions
sur le projet de train express à La Réunion !



Cahier d'acteur Mode d'emploi

Du 19 août au 26 novembre 2026



PROJET DE TRAIN
RÉUNION EXPRESS

ORGANISÉ PAR



commission
nationale du
débat public



Le débat public sur le projet de train Réunion Express se déroule du 19 août au 26 novembre 2026. L'équipe du débat public invite toutes les organisations (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs...) qui le souhaitent à faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat en rédigeant un cahier d'acteur.

Chaque organisation peut envoyer son cahier tout au long du débat public, à partir de l'ouverture du débat public. Il sera mis en ligne sur le site internet et pris en compte dans le compte-rendu et dans le bilan du débat, qui sera publié au plus tard deux mois après sa clôture.

Le gabarit du cahier d'acteur est accessible et téléchargeable sur le site internet du débat.

Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire, qui permet à toute organisation d'exprimer son positionnement argumenté sur tout ou partie des sujets du débat.

Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisation qui le rédige et n'engage qu'elle. Le cahier d'acteur doit respecter un format unique pour permettre à chaque organisation de publier aux mêmes conditions, sur le site du débat, un support qui viendra nourrir les échanges et le compte-rendu de la commission.

Pourquoi soumettre un cahier d'acteur ?

- **Pour participer à l'information des publics.** Il permet au public d'avoir accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui des porteurs de projets et de prendre connaissance des positions prises par les acteurs
- **Pour partager un ou plusieurs avis sur le projet en débat.** Il permet à des acteurs variés d'exprimer un exposé argumenté (prises de position, expertises thématiques, alternatives, etc.) sur les sujets du débat.
- **L'équipe du débat en tiendra compte dans son compte rendu** publié deux mois après la fin du débat. Les cahiers d'acteurs contribuent ainsi également à la décision à venir des porteurs de projets.

Qui peut soumettre un cahier d'acteur ?

Toutes les organisations (associations, chambres consulaires, collectifs, collectivités territoriales, entreprises, etc.), qu'elles soient formelles ou informelles et qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat.

Quand peut-il être proposé ?

Les cahiers ne peuvent être envoyés qu'au cours du débat public, du 19 août au 26 novembre 2026. Les cahiers d'acteur reçus avant ou après ces dates ne pourront pas être publiés.

Nous encourageons cependant les acteurs souhaitant déposer un cahier à consulter préalablement les documents publiés sur le site du débat, notamment le dossier de présentation du projet, et à suivre les événements organisés dans le cadre du débat public afin d'alimenter son contenu.

Peut-on déposer plusieurs cahiers d'acteur ?

Un même acteur ne peut proposer qu'un seul cahier qui ne pourra pas être rectifié une fois publié sur le site du débat public.

Toutefois, si l'auteur d'un cahier d'acteur souhaite compléter ses analyses ou ses propositions, il ou elle pourra le faire dans le cadre d'une contribution écrite mise en ligne sur la plateforme de participation du débat public. Un lien sera établi entre le cahier d'acteur et la contribution complémentaire.

CONCEPTION ET CONTENUS DU CAHIER D'ACTEURS

Afin de respecter la mise en page du cahier d'acteur, il est impératif de respecter un nombre de signes maximum pour chacune des 4 pages qui le composent.

UN NOMBRE DE SIGNES LIMITÉS.

Environ **12 000 signes** (y compris les signes de ponctuation et les espaces entre les mots). Une partie bibliographie peut être inclus en fin de document et sera comptabilisée dans le nombre de signes.

Présentation des pages :

Page 1 :

- ▶ Le nom, le logo de la structure.
- ▶ Un texte de présentation (environ 400 signes) sur les buts et missions de l'institution, son statut, éventuellement ses membres et, de façon générale, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements
- ▶ Un titre à compléter « Le point de vue ... »
- ▶ Une introduction « En Bref » : un texte de présentation générale du propos (environ 1400 signes). Cet élément est essentiel, il donne accès à l'essentiel des positionnements et arguments présentés.

Page 2, 3 et 4 :

- ▶ Le texte central de la contribution, soit environ 7 000 à 10 000 signes.
- ▶ Le texte peut comporter des «hors textes» ou «encadrés», destinés à préciser un aspect du sujet. Ce choix permet au lecteur ou à la lectrice d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée.
- ▶ Des photos ou graphiques peuvent être insérés en lieu et place du texte. Ces illustrations doivent être accompagnées d'une légende et des autorisations nécessaires (références, crédits, etc.).
- ▶ Les informations – citations et données numériques (tableaux et graphiques) utilisés doivent indiquer précisément leur source.

FICHER

Le gabarit, comportant les textes et illustrations, doit être transmis à l'équipe du débat au format .doc (Word) ou .odt (open office).

Elle se chargera de numéroté les cahiers reçus selon leur ordre de réception et de les publier au format .pdf. dans un délai maximum de quinze jours à réception.

POUR LES PHOTOS

Les photos doivent être fournies sur support numérique aux formats Jpeg ou Tiff, en vous assurant d'une définition permettant une image nette : 300 dpi minimum au format fini dans la page. Il est donc préférable, afin de pouvoir agrandir les images, de les fournir avec une bonne résolution. Vous devez également vous assurer que les droits à l'image sont bien respectés.

Le nombre maximum d'illustrations (hors logo) est fixé à 4.

Comment soumettre un cahier d'acteur ?

- ▶ Par courriel à l'adresse suivante : **projet-train-reunionexpress@debat-cndp.fr**
- ▶ Le cahier d'acteur doit respecter le présent mode d'emploi. Si nécessaire, la CPDP peut apporter conseil et appui aux acteurs pour la réalisation de leur cahier.
- ▶ L'organisation doit intégrer dans le gabarit fourni son texte et les autres éléments (photographies, graphiques, coordonnées et logo, présentation).
- ▶ Une fois réceptionné par l'équipe du débat, vous devrez compter une quinzaine de jours avant que votre cahier d'acteur ne soit validé puis publié.

Quelles sont les conditions de validité d'un cahier d'acteur ?

Le respect des principes du débat public :

- ▶ Le souci de clarté, notamment en indiquant clairement les sources utilisées dans le cahier d'acteur, de qualité et d'accessibilité des informations ainsi que les règles de bonne conduite dans un débat démocratique. Un échange avec l'équipe du débat à l'organisation souhaitant soumettre un cahier d'acteur peut parfois être nécessaire afin d'en clarifier certains aspects en lien avec ces principes.
- ▶ Le cahier d'acteur doit porter uniquement sur les sujets du débat. Si la contribution n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet du débat public, si elle comporte des propos injurieux ou diffamatoires, la Commission peut refuser sa publication.

Où sont-ils publiés ?

Les cahiers d'acteurs sont mis en ligne sur le site internet du débat public.